

Décision

Générale

colonial

Décision n° 794 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 794

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'indemnité forfaitaire spéciale allouée au personnel du cadre des Ingénieurs des Travaux météorologiques du corps autonome, est fixé comme suit pour le deuxième trimestre 1961 : M. Bergès, ingénieur des CM, taux moyen 13.952 x 1318.138 F.D. M. Hetier Gilbert, ingénieur des TM, taux moyen de 13.952 x 1,3 pour la période du 16 mai au 30 juin 9.168 FD. M. Couvreur Pierre, ingénieur adjoint des T.M, taux moyen de 13.952 x 1,3 pour la période du 3 au 30 juin 5.581 FD.